

17 AVRIL 2020 : JOURNÉE INTERNATIONALE DES PRISONNIERS PALESTINIENS



Le 17 avril 1974, Mahmoud Bakr Hijazi était le premier Prisonnier palestinien à être libéré de prison.

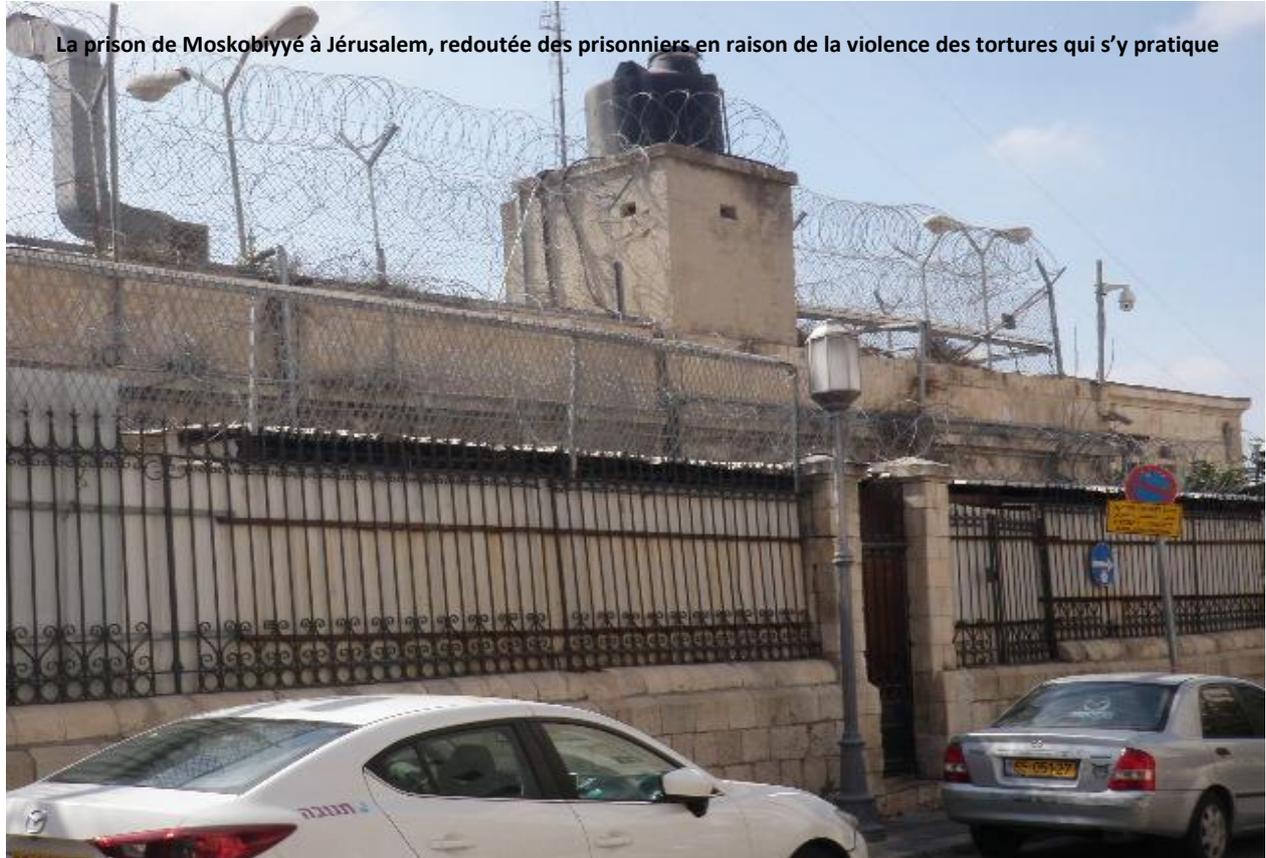
Depuis cette date, chaque année, les Palestiniens célèbrent la Journée du Prisonnier, relayée par de nombreux mouvements internationaux de solidarité.

Mais qu'en sera-t-il cette année avec la pandémie du coronavirus, obligeant les Palestiniens à rester confinés chez eux, dans la crainte que leur système de santé, affaibli par les restrictions médicales imposées par l'occupant israélien, ne leur permette pas de faire face à une contamination massive de personnes, notamment dans la bande de Gaza ?

Depuis 1967, plus de 800.000 Palestiniens (soit 20% de la population totale et 40% de la population masculine), ont été incarcérés.

A ce jour, il y aurait 5.000 hommes, 68 femmes, 186 enfants détenus dans une vingtaine de prison, 5 centres de détention, 4 centres d'interrogation et au moins une installation secrète, le *Centre de détention 1391*. Tous, sauf 2, sont situés à l'intérieur d'Israël, en violation de l'article 49 de la quatrième convention de Genève qui interdit les transferts forcés de prisonniers en dehors du territoire occupé.

Tous les prisonniers sont maltraités, torturés physiquement et/ou psychologiquement, vivent dans des conditions d'hygiène déplorables, sans soins de santé corrects. Les cellules sont surpeuplées : 6 à 10 prisonniers dans une même pièce, minuscule. 35 hommes sont très malades, ne sont pas soignés correctement



La prison de Moskobiyyé à Jérusalem, redoutée des prisonniers en raison de la violence des tortures qui s'y pratique

T.N ancien prisonnier « J'ai été libéré depuis 5 ans. Jusqu'à ce jour lorsque j'entends le mot « moskobiyyé », j'ai mon sang qui se glace dans les veines tant les tortures y sont épouvantables »

A la date du 19 mars, quatre prisonniers palestiniens détenus à la prison de Meggido, en Israël, ont été placés en isolement, dans des cellules insalubres, après avoir été en contact avec un agent israélien positif au COVID 19 (source Haaretz). Combien sont-ils de malades à ce jour ? Les visites des familles, des avocats, ont été supprimées, augmentant la souffrance et l'inquiétude des prisonniers/ères et de leur famille

« Ne nous laissez pas mourir sur nos lits de prisonniers, alors que l'épidémie se propage et que personne ne réagit pour nous protéger et éviter que nous périssions. Irez-vous jusqu'à nous demander de nous mutiner, comme l'a fait un certain nombre de prisonniers dans plusieurs pays du monde pour que nous soyons tués par balle avant de l'être par le coronavirus ? » (appel relayé par samidoun-réseau de solidarité aux prisonniers)

Parmi les 68 femmes palestiniennes incarcérées, la plupart à la prison de Damon, des mères de famille, des avocates, des jeunes et des âgées. Quelques-unes sont malades et restent sans soin. Toutes subissent des insultes, des menaces des gardes israéliens, peuvent être violemment frappées.



L.P. Incarcérée depuis 5 ans écrivait *« les jours et les années passent, tellement difficiles, comme si elles nous arrachaient les yeux. J'espère que les menottes de mes mains tomberont. J'espère que les prisonniers/ères seront libres. Les gens ne pensent pas à ceux qui souffrent »*

Parmi elles, pour l'instant, aucune contamination au Covid 19 n'a été signalée. Pour combien de temps encore ? Pour elles, pour tous les prisonniers, des voix se font entendre demandant leur libération.

Fin décembre 2019, 186 enfants, dont les plus jeunes n'ont que 12 ans, étaient incarcérés dans des prisons israéliennes, pour la plupart à Hasharon.



Israël détient et poursuit entre 500 et 700 enfants palestiniens dans les tribunaux militaires chaque année. Trois sur quatre de ces enfants font l'expérience d'une forme ou une autre de menaces, de violence physique selon le DCIP (défense for Children International.)

Pour les arrêter le scénario est toujours le même. Les soldats, lourdement armés, accompagnés de leurs chiens, viennent en fin de nuit ou à l'aube. Ils cassent la porte d'entrée, parfois celles à l'intérieur de la maison, réveillent et emmènent brutalement l'enfant qu'ils ont venus chercher. La mère de Fouad, raconte (novembre 2019) **« Je suis veuve. Mon mari est décédé en 2010 de maladie. J'ai élevé seule mes sept enfants : cinq garçons et deux filles. Le 30 septembre l'armée a fait irruption chez moi à 5h30 du matin. Elle a cassé deux portes dont une à l'intérieur de ma maison. Un seul soldat est entré avec un chien habillé en habits militaires ! Il s'est précipité sur moi, me mordant au bras. J'ai crié 'qu'est- ce que vous voulez de moi et de mes enfants ?' A mes cris les soldats stationnés au dehors sont arrivés. Mes enfants s'étaient tous levés et m'entouraient. Le chien, avec ses pattes, poussait mon fils de 17 ans, le mettait à part. Les soldats m'ont enfermée dans une chambre avec mes filles. Ils ont menotté mes deux garçons, celui de 23 ans et celui de 17 ans. Ils les ont emmenés avec deux voitures différentes, chacun dans une prison. »** L'aîné a été relâché six heures après. **« Mon fils de 17 ans n'a toujours pas été jugé. J'ignore où il est, pourquoi ils l'ont arrêté »**

« Les enfants palestiniens emprisonnés vivent en promiscuité, dans de mauvaises conditions sanitaires, selon la **documentation recueillie par DCIP.**

L'impact du COVID 19 serait exacerbé par ces conditions de vie, ce qui rend les enfants palestiniens dans les prisons et centres de détention israéliens de plus en plus vulnérables.

Le devoir légal, inscrit dans l'article 56 de la Quatrième Convention de Genève, exige qu'Israël, la puissance occupante, garantisse que tous les moyens préventifs nécessaires disponibles soient utilisés pour combattre l'expansion des maladies contagieuses et des épidémies.

Les autorités israéliennes doivent prendre des mesures immédiates pour libérer tous les enfants palestiniens emprisonnés dans les prisons et les centres de détention israéliens à cause de la vulnérabilité croissante créée par la rapide expansion mondiale du virus Covid-19 et pour sauvegarder leur droit à la vie, à la survie, au développement et à la santé en accord avec le droit international »

(traduction AgenceMédiasPalestine).

*France Palestine solidarité de St Etienne
afps-saintetienne@gmail.com*